

4 février 1861, M. Sue Charles, aide-commissaire de la marine, est désigné pour remplir les fonctions de directeur des affaires européennes, pendant l'absence de M. Landes, directeur titulaire.

N^o 127. — Par décision de M. le Commissaire Impérial, en date du 4 février 1861, M. Trastour Honoré, aide-commissaire de la marine, est désigné pour remplir, en l'absence de M. Landes, juge de paix, les fonctions de juge de paix.

N^o 128. — Par ordre de M. le Commissaire Impérial, en date du 11 février 1861, le jardin de la Marine est mis à la disposition de la station locale.

N^o 129. — Par ordre de M. le Commissaire Impérial, en date du 11 février 1861, une indemnité de 300 f. est accordée au maréchal des logis Giraud, pour avoir rempli les fonctions de commissaire de police, pendant les quatre derniers mois de l'année 1860.

Cette dépense est imputée au compte de l'Exercice 1860, budget local, chapitre 1^{er}, Police.

N^o 130. — Par ordre de M. le Commissaire Impérial, en date du 11 février 1861, une indemnité mensuelle est accordée, à partir du 1^{er} janvier 1861, au maréchal des logis de gendarmerie Giraud, comme remplissant les fonctions de commissaire de police de la ville de Papeete.

Dépense imputable au budget local, Exercice 1861, chapitre 1^{er}, art. 3, Police.

N^o 131. — Par ordre de M. le Commissaire Impérial, en date du 11 février 1861, une gratification de 100 f., est accordée au brigadier de gendarmerie Poulet, ancien sous-officier de cavalerie, pour instruction donnée par lui aux cavaliers indigènes, depuis le mois d'août 1860 jusqu'au mois de janvier 1861.

Service local, Exercice 1860, chapitre 1^{er}, Cadeaux aux Indiens.

N^o 132. — Par ordre de M. le Commissaire Impérial, en date du 13 février 1861, M. Dubois de la Valette, lieutenant d'infanterie de marine, est nommé commandant du détachement d'indigènes.